
Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 19 mars 2024

Rapporteur : Claude ANGELOZ

DA 328 – 24.03 CRÉDIT BRUT DE CHF 140'000.00 TTC DESTINÉ AU RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN POUR PIÉTONS ET PISTE CYCLABLE AU CHEMIN DE LA MURAILLE

M. MORO, Chef du service de l'aménagement (SAM), et M. DESTANNES, Technicien en génie civil au service de l'environnement urbain, présentent la demande de crédit de la DA 328 – 24.03.

M. MORO rappelle la motion M 175 – 22.04, votée en plénière, qui demandait de prendre les mesures nécessaires pour empêcher le stationnement des véhicules sur l'espace accueillant un chemin pour piétons et une piste cyclable au chemin de la Muraille.

M. MORO précise que l'option d'installer des potelets pour interdire l'accès a été initialement étudiée, mais cette solution a été jugée dangereuse pour les cycles. De plus, la pose de ces derniers aurait eu pour conséquence de compliquer le travail des équipes en charge de l'entretien de la voirie, obligeant systématiquement les conducteurs à descendre de leur véhicule pour les enlever et les remettre en place.

Cette problématique a également été pointée du doigt dans le cadre du plan de mobilité scolaire de l'école des Libellules développé par l'Association transports et environnement (ATE) et le Bureau pour la prévention des accidents (BPA) en 2021-2022. Il a été recommandé d'étudier la possibilité de séparer les flux entre piétons et cyclistes le long de cet aménagement.

Sur la base de la motion M 175 – 22.04 et de la recommandation issue du plan de mobilité scolaire, le Service de l'aménagement (SAM) a mandaté un bureau d'architectes-paysagistes pour développer un projet permettant à la fois de régler le problème du stationnement sauvage et de séparer les flux entre les piétons et les cyclistes.

Compte tenu de la largeur disponible, le projet prévoit un trottoir de 2,00 m de largeur et une piste cyclable bidirectionnelle de 3,00 m de largeur, séparés par un espace végétalisé avec des plantes rudérales et arbustives sur une largeur de 1,00 m, ce qui participe à la lutte contre les îlots de chaleur (environ 30%), et enfin une zone de places de stationnement (identique à celle d'aujourd'hui).

M. DESTANNES indique avoir consulté plusieurs entreprises de génie civil spécialisées dans les espaces verts afin d'obtenir un budget pour ce projet. Le budget total à prévoir est de CHF 140'000.00. La réalisation de ce projet est inscrite au budget 2024 et figure ainsi dans le Plan pluriannuel des investissements avec ce montant. Enfin, les coûts connexes se montent à CHF 26'080.00.

Le Président (UDC) revient sur le budget et les coûts connexes. Il demande si un dépassement de budget est prévu, et si la fourniture de l'éclairage fait partie de celui-ci. De plus, il souhaite savoir si le fait d'enlever une partie du bitume ne risque pas de contaminer les potagers à proximité.

M. BUSCHBECK, Maire, répond que la demande de crédit de CHF 140'000.00 correspond au crédit d'investissement, les coûts connexes sont les montants prévus par année dans le budget de fonctionnement.

Pour la deuxième question, M. DESTANNES précise que l'éclairage est déjà en place. Quant aux potagers, il ne voit pas lesquels pourraient être contaminés.

Le Président (UDC) précise qu'il pensait que les travaux seraient plus loin et qu'il n'y a effectivement pas de potagers sur la zone.

Un commissaire (PLR) demande confirmation que le régime de limitation de vitesse de la zone n'est pas modifié, et que les travaux permettront de séparer les trois flux (piétons, cycles, et véhicules). De plus, il relève que les frais imprévus ne sont pas intégrés au budget et demande s'ils sont mentionnés sur le devis, et s'il pourrait y avoir un dépassement de budget.

M. DESTANNES répond que les 10% d'imprévus ont été intégrés au prix unitaire du budget, mais qu'en théorie il ne devrait pas y avoir de dépassement.

Le Président (UDC) passe au vote de la DA 328 – 24.03, Crédit brut de CHF 140'000.00 TTC destiné au réaménagement du chemin pour piétons et piste cyclable au chemin de la Muraille, qui est acceptée par 8 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR), et 2 abstentions (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 UDC).